

REUNION DES PRESIDENTS

Du vendredi 16 Septembre 2022

Clubs présents : Judo Club d'Aytre, Kodokan Gémozac Judo, J.C. Chapelain, SJSL Judo Rouffiac, J.C. Thaire « Petit Samourai », EC. Judo Ferrieres, Judo Club de Soubise, La Santone Judo, La Rochelle Judo 17, Bushido Club St Xandrais, LRJJK, JC St Pierre OLeron, E. Judo Jujitsu Echillais 17, JC Beauvaisien, J.C. Chagnolais, EC. Judo Charron, Ecole Judo Soleil Levant, Judo Club Jonzacais, Judo Club Presqu'île, JC Pontois, JC PT.Abbe Arnoult, JC Rochefortais, Royan Océan Club, JC St Jean D'Y Tonnay Boutonne, J.C. Oléronais, JC Saujonnois, Judo Club Touvent, Amicale Judo Aulnay.

Clubs excusés : J.C. Canton de Burie, Judo Rétais, J.C. Aigrefeuille, J.C. D'Archiac, JC Port De Barques, J.C. Surgerien, Mokuso Sport Chanbara

Membres du Comité présents : Annick DUBROCA, Alexandra FERRARI, Laetitia JAUD, Thierry AUDEBERT, Samuel MOREAU

Membre de la Ligue présent : Allain DUBROCA

Début de réunion 19h15

- ⇒ *Présentation des dirigeants présents*
- ⇒ *Présentation des membres du comité présents*
- ⇒ *Introduction faite par la Secrétaire Générale du Comité (Alexandra Ferrari) en l'absence du Président (Bastien Bouchet.)*

Déroulement de la réunion suivant l'ordre du jour avec échanges sur chacun des thèmes.

Point rentrée (Alexandra Ferrari – Thierry Audebert)

Les textes officiels sont à jour et publiés sur le site de la FFJDA

LA FEDERATION / TEXTES OFFICIELS

Licences

<https://www.ffjudo.com/uploads/elfinder/federation/Textes%20Officiels/PDF/LICENCES.pdf>

> Licence/Contrat club [Télécharger le pdf](#)

Validation de la prise de licence par le club :

Les demandes de licences effectuées en ligne par les adhérents du club, pour une nouvelle licence ou un renouvellement, sont stockées dans l'espace Extranet du club dans un « panier » virtuel. Le club peut alors accepter ou refuser une demande de licence. Le club peut également dans l'espace extranet envoyer le formulaire de licence ou saisir la demande pour une première adhésion ou un renouvellement (à partir de la liste des licenciés de la saison précédente). C'est uniquement dans le cas où la saisie est effectuée par le club que le formulaire de demande de licence devra être imprimé, signé par le licencié et conservé par le club afin de se garantir quant à l'obligation d'information.

Questionnaire Médical Annuel (QMA)

Il existe bien 2 QMA distincts (mineur et majeur)

CERTIFICAT MEDICAL Textes applicables : Art. L231-2 ; D231-1-1 à D231-1-4 du code du sport.

POUR LES MINEURS :

- Une attestation remplace le certificat médical. Celle-ci doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative ;
- Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

A noter : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs ;

- Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

POUR LES MAJEURS :

Pour les majeurs, demande d'un CACI (Certificat d'Absence de Contre-indication) lors de la 1ère prise de licence ou à 18 ans et à partir de 30 ans tous les 5 ans (30. 35. 40 ...). Dans l'intervalle, il sera demandé tous les ans de remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du QMA (Questionnaire Médical Annuel). En cas de réponse positive, un CACI à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois devra être produit. Le demandeur devra avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence. (Exemple : avoir 30 ans au 31 août).

Passeport Sportif

PASSEPORT SPORTIF Le « passeport sportif » de la FFJDA est obligatoire car il constitue LA PREUVE OFFICIELLE DU GRADE DU LICENCIÉ :

- il facilite toutes les formalités administratives : résultats de compétitions, dates d'accession aux différents échelons du corps des arbitres, qualité de dirigeant,

éventuellement date de changement d'association, de ligue, etc., - il est exigé à chaque compétition et passage de grade,

- il doit être validé chaque année par le timbre détachable (à retirer auprès du club) qui doit être obligatoirement collé à l'emplacement réservé à cet effet,

- il est obtenu auprès de la ligue d'appartenance.

Sauf :

- pour le kendo et les DR auprès du CNKDR - et pour le Kyudo auprès du CNKyudo Les homologations des grades sur le passeport se font auprès de la ligue. Le passeport est valable huit ans et sa validité court jusqu'à la fin de la saison entamée.

UN PASSEPORT JEUNE :

Il a été créé pour les judokas de moins de 15 ans. Il se présente comme un document officialisant toute son activité de judoka (compétitions, stages, etc.) comme un carnet de grades et un memento judo. C'est un lien efficace et utile entre l'élève, le club et les parents. Le jeune y trouvera tous ses programmes ceinture par ceinture jusqu'à la ceinture marron incluse. Il y collera son timbre passeport de la saison sportive en cours.

Assurances / Assurances complémentaires

> SMACL garanties assurances [Télécharger le pdf](#)

<https://www.ffjudo.com/assurances>

Pour rappel l'attestation d'assurance reçue doit être affichée dans le club.

Diverses autorisations parentales

- ⇒ Droit à l'image
- ⇒ *Autorisation de transport pour l'année associée à un ordre de mission ponctuel dans le cadre d'un co-voiturage sur une compétition
- ⇒ *Autorisation pour pratiquer des soins

*l'enseignant doit en avoir une copie sur lui en cas d'accompagnement sur une compétition sans responsable légal

Pass'Sport

Nouveau dispositif dont le processus a été simplifié par rapport à l'année dernière :

- Un code individuel, à usage unique à 9 caractères par bénéficiaire ;
- Une transmission automatique des demandes en temps réel dès le premier jeune saisi ;
- Des paiements mensuels de septembre 2022 à janvier 2023 après contrôle des services instructeurs (DRAJES) dès lors que l'attestation d'affiliation 2022/2023 et le RIB sont vérifiés et conformes.

La clôture du dispositif est fixée au 31 décembre 2022, passé cette date plus aucun jeune ne pourra être saisi dans le dispositif, il est important d'anticiper et de penser à saisir le jour même un jeune qui se présenterait pour une primo inscription au club un 31 décembre

Afin de raccourcir les délais de vérification d'éligibilité et de paiement nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- **Une attestation d'affiliation de fédération à jour pour la saison 2022-2023 ou de l'année civile 2022 avec le nom de votre club et votre numéro d'affiliation.**
- **Un RIB à jour, avec un nom du club sur le RIB identique, à celui figurant au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), au Registre National des Associations (RNA), au registre INSEE.**
- **Les renseignements administratifs courants actualisés (adresse et mail à jour fonctions des dirigeants, numéro de téléphone...)**

Sans ces éléments, le dossier une fois créé ne pourra pas passer à l'étape des mises en paiement.

Vos interlocuteurs principaux sur le dispositif sont les CROS/CDOS de votre département dont la liste figure sur notre Portail Pass'Sport. ([cliquez ici](#))

<https://pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/>

La Foire aux questions du portail ([cliquez ici](#)) pourra répondre aux interrogations qui peuvent être les vôtres.

SRR du 10 et 11 septembre (Stage Rentrée Régional)

Présentation du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) – (Alexandra Ferrari)

Il s'agit d'un Diplôme Jeunesse et Sport pour lequel la Ligue peut en assurer la formation.

L'obtention se fait par un cumul de 30 heures de formation + la validation de 20 jours de travail réalisé dans un club (formalisée par la fonction occupée dans le club.)

Le calendrier avec les différents modules est en cours de réalisation par la Ligue. En règle générale les formations se déroulent en Septembre, Décembre, Février et Juin.

Organisation d'une manifestation (Alexandra Ferrari – Laetitia Jaud - Thierry Audebert)

Powerpoint de la Ligue joint

Grades / nouveautés (Annick Dubroca – Samuel Moreau)

1^{er} DAN

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDOJUJITSU

Le candidat devra participer à un stage de commissaire sportif d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant que commissaire sportif. La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

2^{ème} DAN

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDOJUJITSU

Le candidat devra participer à un stage d'arbitrage d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant qu'arbitre. La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

Calendrier sportif (Thierry Audebert – Samuel Moreau)

La dernière version du calendrier sera présentée et détaillée lors du stage enseignant, le DIMANCHE 2 OCTOBRE DE 9 H 00 à 12 H 00.

Projet associatif (Alexandra Ferrari – Thierry Audebert)

Powerpoint de la Ligue joint

Il est primordial de monter des dossiers ANS au sein des clubs.

L'enveloppe globale (nombre de dossiers montés) du département est divisée à hauteur de 55% pour les clubs et 45% pour le Comité.

L'année dernière, seuls 7 dossiers montés en Charente-Maritime.

Deux personnes du Comité sont référentes sur le sujet et peuvent accompagner les clubs : Mr PASQUIER Jean-Marc et Mme PASQUIER Catherine.

1000 Dojos (Thierry Audebert – Samuel Moreau)

Contact

Damien LE BOUR

Chargé Développement 1000 dojos

06 98 80 17 00

damien.lebour@ffjudo.com

Une enveloppe jusqu'en 2024

⇒ *Conclusion faite par Allain Dubroca*

Fin de réunion 21.00

Alexandra Ferrari -Secrétaire Générale